

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mars 2018

OBJET :
Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°1

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration du CCAS que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération en date du 27 mai 2014 en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle a :

1.- accepté le 1^{er} février 2018, un contrat d'accueil temporaire dans le logement d'urgence à 54270 Essey-lès-Nancy.

L'occupation du logement a été consentie pour la période du 1^{er} au 28 février 2018.

Le bénéficiaire du logement a acquitté une participation financière liée aux frais d'hébergement et d'entretien calculée selon un barème (10 % du reste à vivre + 20 euros) ;

2.- accepté le 13 février 2018, le contrat d'engagement de Madame Réjane STEIN pour assurer la partie animation du repas des seniors non dansant organisé le 25 mars 2018 à la salle Maringer d'Essey-lès-Nancy, de 12h30 à 18h00.

En contrepartie de sa prestation, Madame Réjane STEIN percevra un salaire net de 200 euros ;

3.- accepté le 27 février 2018, l'avenant relatif à la prolongation jusqu'au 30 mars 2018 du contrat d'accueil temporaire dans le logement, sis 1 allée René Lalique, quartier de Mouzimpré à 54270 Essey-lès-Nancy, initialement prévu pour la période du 1^{er} au 28 février 2018 ;

4.- accordé le 2 mars 2018, une aide financière de 250 € au titre du CORSEC du 28 février 2018 ;

5.- accordé le 2 mars 2018, une aide financière de 239,98 € au titre du CORSEC du 28 février 2018 ;

6.- accordé le 2 mars 2018, une aide financière de 239,99 € au titre du CORSEC du 28 février 2018 ;

7.- accepté le 12 mars 2018, l'avenant n°1 à la convention du 30 décembre 2016 de mise à disposition de l'immeuble communal sis 65 rue du 8 Mai 1945 à Essey-lès-Nancy proposé par la commune d'Essey-lès-Nancy au CCAS d'Essey-lès-Nancy.

L'occupant prendra à sa charge les frais d'entretien courant sur la base de 100 euros mensuellement ;

8.- accepté le 12 mars 2018, l'avenant n°1 à la convention du 30 décembre 2016 de mise à disposition de l'immeuble communal sis 65 rue du 8 Mai 1945 à Essey-lès-Nancy proposé par le CCAS d'Essey-lès-Nancy à l'association Pitchoun.

L'occupant prendra à sa charge les frais d'entretien courant sur la base de 100 euros mensuellement.

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration du CCAS prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 29 mars 2018.

Pour extrait,



Le Président,

Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 27 MARS 2018

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	9
Nombre de votants	9

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Myriam LEDROIT, Véronique SAGET, Annette FRANCISCO, Rosette GIRSCH, Marie-France LACOUR et Marie-France METZELARD.

M. Claude CHASSARD.

EXCUSES :

Mmes Christine SIMONNET, Patricia LANZI et Janine MARCHAL.

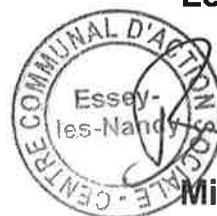
MM. Guy FRANIATTE, Louis CAUSERO, Jean-Pierre BRANDELY et Patrick CAILMAIL.

ABSENTS :

M. Matthieu RIFF.

Pour extrait,

Le Président,



Michel BREUILLE